

**DECLARATION DES PERFORMANCES Nr. DIAMUR-0702**

DOP\_DIAMUR-0702\_FR

1. Code d'identification unique du produit type :  
G774
2. Type, lot de production ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction comme demandé sous l'Article 11(4) :  
Numéro de lot : voir l'emballage du produit
3. Utilisation(s) intentionnelle(s) du produit de construction, en accordance avec la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu lors de la fabrication :  
Mortier d'ancrage
4. Nom et adresse de contact de fabricant :  
Diamur N.V.  
Zwarteweg 47 , Kade 367  
2030 Antwerpen, België.
5. Si applicable, nom et adresse de contact du représentant autorisé pour lequel son mandat couvre les tâches spécifiées dans l'article 12(2) :  
Non applicable
6. Système(s) d'évaluation et vérification de la consistance des performances du produit de construction comme établi dans l'Annexe V :  
Système 2+
7. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
EN 1504-6 : 2006  
L'organisation de certification BCCA, notifié n° 0749 a réalisé selon le système 2+ l'inspection initiale de l'installation de production et de la contrôle de production, dans l'usine, et maintient, juge et évalue permanent la contrôle dans l'usine et a pour ce but donné le certificat de conformité de la contrôle de production : BC2-566-1005 .
8. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction pour lequel une Attestation Technique Européenne a été émise :  
Non applicable

## 9. Performance déclarée :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Résistance à l'arrachement	$\leq 0,6$ mm at load of 75 kN	EN 1504-6 : 2006
Taux de chlorure	< 0,05%	
Température de transition vitreuse	NPD	
Réaction au feu	Classe A1	
Fluage en traction	NPD	
Substances dangereuses	NPD	

NPD = No Performance Determined = Performance non déterminée

10. Les performances du produit, déclarées en rubrique 1 et 2, sont conformes les performances déclarées en point 9. Cette déclaration des performances est émise sous la responsabilité exclusive du fabricant, nommé sous rubrique 4.

Signé pour et au nom du fabricant par :

Antwerpen, 22-6-2020



Stefaan Van der Veken  
Responsable de la qualité